



Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) prépare l'élève à intégrer un établissement d'enseignement supérieur ou à s'engager dans une activité professionnelle du secteur du spectacle vivant.

L'entrée dans ce cycle est accessible à tout élève du Conservatoire de Bordeaux ayant suivi au moins une année de cycle 3 et aux élèves extérieurs. L'admission est validée par la réussite à un examen comprenant des épreuves artistiques et un entretien avec le jury présidé par le directeur du Conservatoire de Bordeaux ou son représentant.

L'engagement d'un élève dans le COP demande une disponibilité importante pour suivre l'ensemble des enseignements, participer aux nombreux projets d'action culturelle et fournir un travail personnel conséquent. D'une durée de 2 ou 3 ans, la formation est validée par un Diplôme d'Études Musicales (DEM) lors de l'événement *Trajectoires* qui offre les meilleures conditions de représentation publique pour l'évaluation des élèves.

Les parcours instrumentaux proposés par le Conservatoire de Bordeaux sont :

- Les instruments de l'orchestre symphonique
- Le piano, la guitare, l'accordéon et l'orgue
- Les instruments anciens
- Les instruments des musiques actuelles et du jazz

Admission

Pas de limite d'âge

Peuvent se présenter en Cycle d'Orientation Professionnelle :

- les élèves de cycle 3 du Conservatoire de Bordeaux
- les candidats extérieurs ayant une pratique équivalente dans un autre conservatoire ou une pratique artistique confirmée

SOMMAIRE INTERACTIF

1) [INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE](#)

2) [PIANO / GUITARE / ACCORDÉON / ORGUE](#)

3) [INSTRUMENTS ANCIENS](#)

4) [INSTRUMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES ET DU JAZZ](#)

1) INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe.

Admission en trois temps

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale et entretien avec le jury
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

Enseignements obligatoires

- **Cours d'instrument** (1h/semaine)
- **Cours avec pianiste accompagnateur** (30 min/15 jours environ)
- **Cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **Cours d'orchestre** (2h ou 2h30/semaine)

Dans le cas où le cursus de formation de Formation Musicale n'est pas suffisant, l'élève devra suivre les enseignements : cours de Formation musicale (2h/semaine) et cours d'initiation à l'analyse (1h/semaine) afin d'obtenir l'UV à la fin de la première année de COP.

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV instrumentale**
- **UV de pratiques collectives** (module orchestre + module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale** (module Formation Musicale + module initiation à l'analyse)

Les plus : initiation ou certificat deuxième instrument

Les métiers du musicien demandant aujourd'hui une réelle polyvalence, les élèves inscrits en COP sont invités à découvrir la pratique d'un instrument complémentaire, dès la première année d'entrée dans ce cycle, parmi les instruments suivants : clarinette basse, cor anglais, piccolo et alto.

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours instrumentaux

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

2) PIANO / GUITARE / ACCORDÉON / ORGUE

Admission en trois temps

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale et entretien avec le jury
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

Enseignements obligatoires

- **Cours d'instrument** (1h/semaine)
- **Cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **Pour les pianistes : stage d'initiation à l'accompagnement** en relation avec les enseignants pianistes accompagnateurs en chant, danse et instrument (20h/année de COP)

Dans le cas où le cursus de formation de Formation Musicale n'est pas suffisant, l'élève devra suivre les enseignements : cours de Formation musicale (2h/semaine) et cours d'initiation à l'analyse (1h/semaine) afin d'obtenir l'UV à la fin de la première année de COP.

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV instrumentale**
- **UV de pratiques collectives** (module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale** (module Formation Musicale + module initiation à l'analyse)

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours instrumentaux

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

3) INSTRUMENTS ANCIENS

Flûte à bec, luth, théorbe, guitare renaissance et baroque, violon baroque, viole de gambe, violoncelle baroque, trompette naturelle, clavecin.

Admission en trois temps

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale et entretien avec le jury
- Évaluation des acquis de Formation Musicale

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

Enseignements obligatoires

- **Cours d'instrument** (1h/semaine)
- **Cours de Basse Continue** pour clavecin et luth (1h/semaine)
- **Cours avec un claveciniste accompagnateur** (30 min/15 jours environ)
- **Cours de musique de chambre** (1h/semaine)
- **Cours d'orchestre** (par session)

Dans le cas où le cursus de formation de Formation Musicale n'est pas suffisant, l'élève devra suivre les enseignements : cours de Formation musicale (2h/semaine) et cours d'initiation à l'analyse (1h/semaine) afin d'obtenir l'UV à la fin de la première année de COP.

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV instrumentale et de pratiques collectives** (module orchestre + module musique de chambre)
- **UV de Formation Musicale** (module Formation Musicale + module initiation à l'analyse)

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours instrumentaux

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations

4) INSTRUMENTS DES MUSIQUES ACTUELLES ET DU JAZZ

Guitare électrique, basse, contrebasse, saxophone, trompette, trombone, clavier, vibraphone, batterie, chant.

Admission en trois temps

- Analyse du dossier
- Audition instrumentale
- Évaluation des acquis de Formation Musicale Musiques Actuelles Amplifiées/Jazz

L'admission est prononcée définitivement à l'issue de ces trois étapes.

Enseignements obligatoires

- **Instrument** (30 min/semaine)
- **Atelier** (1h30/semaine)
- **Arrangement** (1h/semaine)
- **Big Band** (1h30/semaine)
- **Projet de recherche à rédiger**

Unités de Valeurs pour la validation du DEM

- **UV Instrument et pratique collective** (atelier)
- **UV Culture musicale**
 - Formation musicale
 - Commentaire d'écoute
 - Arrangement
- **UV optionnelle** (enseignement complémentaire)
- **UV Projet de recherche**

Modalités d'inscription - COP Musiques Parcours instrumentaux

[Cliquez ici](#) pour retrouver toutes les informations